

« Mieux vaut prévenir que guérir »



Les Coulisses de la Clinique

Le Docteur Iban IRUBETA-GOYENA est un des vétérinaires de la clinique et exerce exclusivement en tant que clinicien en chirurgie et neurochirurgie.

Diplômé de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse (ENVT), et après avoir été interne et chargé de consultations au service de chirurgie de l'ENVT, il a effectué un résidanat de chirurgie au sein de l'ENVT pendant 3 ans. Il est diplômé du collège européen de chirurgie (ECVS).



Félicitation au Dr Iban IRUBETAGOYENA qui vient d'obtenir son Diplôme Européen

Horaires d'ouverture

Consultations sur rendez-vous du lundi au vendredi de 8h30 à 19h00 sans interruption et le samedi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

05 59 03 95 56

contact@vetoparme.com
2 rue Pelletier 64200 BIARRITZ

Passeport européen : sécurité renforcée

Document obligatoire pour passer la frontière avec votre chien, votre chat ou votre furet, le passeport fournit la preuve que votre animal a bien été vacciné contre la rage. Il est délivré exclusivement par les vétérinaires, la seule condition pour l'obtenir est que votre compagnon soit identifié par une micropuce.

C'est également dans ce document officiel que sont enregistrés les preuves de l'administration des produits antiparasitaires, nécessaires pour l'entrée dans certains pays (Royaume-Uni, Irlande, Suède, Finlande).

Grâce à ce seul document, les animaux domestiques peuvent donc être emmenés dans tous les États membres, à l'exception de l'Irlande, de Malte, de la Suède et du Royaume-Uni. Pour ces pays, une prise de sang est nécessaire afin de doser les anticorps antirabiques dans le sang.



A partir de 2015, la sécurisation est renforcée par l'application d'un film adhésif transparent sur la page d'identification de l'animal, ainsi que sur la vignette autocollante du vaccin. La vérification de l'identification est réalisée à chaque nouvelle opération consignée dans le passeport.

L'identification des animaux de compagnie est obligatoire

- pour les chiens âgés de plus de 4 mois et nés après le 06/01/99
- pour les chats âgés de plus de 7 mois nés après le 01/01/12
- pour tous les chiens et les chats préalablement à la cession

--- 750€ d'amende en cas de contravention ---

L'identification doit être réalisée avant la primovaccination antirabique.

L'assurance santé, une très bonne idée !

Assurer son animal de compagnie n'est pas une obligation. Seule la responsabilité civile est obligatoire pour les chiens de première et de deuxième catégorie.

Les grandes compagnies généralistes d'assurances offrent des contrats dédiés à la santé animale. Vous pouvez vous renseigner auprès de votre propre agent d'assurance, mais il existe aussi des compagnies spécialisées dans ce type d'assurance.

La Clinique de Parme vous conseille :

www.bullebleue.fr www.santevet.com
03 62 533 533 04 78 173 800



L'assurance santé animale est donc un plus : elle équivaut à la mutuelle en santé humaine, à laquelle beaucoup de gens adhèrent dans la mesure de leurs moyens : les tarifs sont fonction des différentes options proposées. Il en va de même pour les

assurances santé pour chiens et chats.

Tout comme nous, ils peuvent passer leur vie sans souci. Par contre, en cas d'accident ou de maladie, certains examens ou traitements peuvent se révéler onéreux. Pensez donc à assurer votre animal dès son plus jeune âge, afin de ne pas être pénalisé par des exclusions.



Nouveautés antiparasitaires

Antiparasitaire externe pour les chiens

Certains d'entre vous qui ont pu rencontrer bien des soucis pour se débarrasser des puces, utilisent des pipettes ou peut-être déjà un comprimé antipuce.

Dorénavant nous proposons des nouveaux comprimés pour lutter **non seulement contre les puces mais également désormais contre les tiques !**

Présenté sous forme de comprimé à mâcher goût bœuf, actif en quelques

heures avec un mode d'action très novateur qui lui assure une grande efficacité.

Il s'administrent mensuellement mais aussi trimestriellement selon le principe actif.



Nouveauté antiparasitaire pour nos amis les chats

Une nouvelle pipette spot-on associant un anti-puce, anti-tique et un vermifuge complet, offrira une solution tout en un pour traiter les chats.

Un seul geste pour une protection étendue pendant un mois.

- Couverture parasitaire la plus large du marché
- Adapté à la protection des chatons
- Tue et stérilise les puces

Que faire si vous trouvez un animal errant ?

Tout animal errant est sous la responsabilité de la Mairie ou de sa police municipale.

Elle est chargée d'organiser la prise en charge pendant et en dehors des horaires d'ouverture au public.

Toutefois nous pouvons vous aider à retrouver le propriétaire d'un animal s'il est identifié par puce électronique ou par tatouage par interrogation internet du fichier national d'identification



des carnivores domestiques.

La prise en charge des animaux sauvages est assurée par le centre de soins à la faune sauvage le plus proche.

Vous trouvez un animal sauvage

Attention aux morsures ou aux griffures ! Ne manipulez ni les chauves-souris (risque de transmission de rage), ni les oisillons tombés du nid (les mettre seulement en hauteur à l'abri des prédateurs).

S'il s'agit de gibier, prévenez le Maire et l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.

Contacts pour nos animaux perdus ou trouvés:

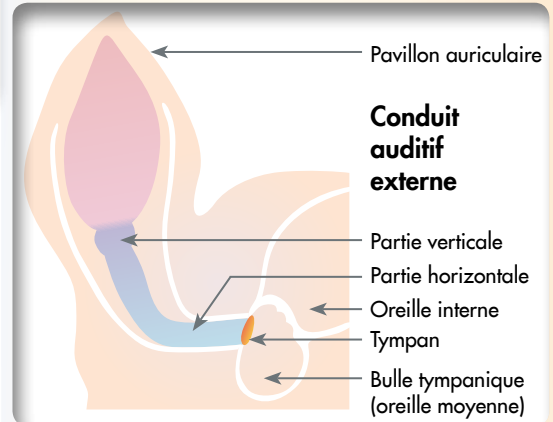
- Police Municipale de votre commune
- Chenil Districat Txakurrak (Bayonne Anglet Biarritz) : 05 59 55 25 90
www.fourriere-animale-64.fr
- Chenil de Capbreton : 05 58 41 04 73
www.refuge-fourriere-capbreton.e-monsite.com
- SPA St Jean de Luz : 05 59 26 69 39
- Facebook : PET ALERT
- Internet : chien-perdu.org , chat-perdu.org
- Centre de Sauvegarde de la Faune Sauvage Hegalaldia à Ustaritz : 06 76 83 13 31
www.hegalaldia.org
- Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage : 05 59 12 01 72

L'otite : quels sont les symptômes ?

Votre compagnon se gratte l'oreille, secoue nerveusement la tête, et garde la tête penchée.

Des rougeurs sont visibles à l'entrée du conduit auditif. Une forte odeur émane de ses oreilles.

Il ne faut pas tarder à consulter, car il souffre sans doute d'une otite.



Quelles sont les différentes causes des otites ?

- **L'otite parasitaire ou gale des oreilles** : ce type d'otite est provoqué par un minuscule acarien, et entraîne des démangeaisons intenses. Cette otite est contagieuse pour les autres animaux.
- **Les otites bactériennes** : très douloureuses, elles peuvent faire suite à une macération due à une mauvaise aération du conduit auditif, comme c'est le cas chez les races à oreilles tombantes. La présence abondante de poils (caniches, bichons) peut également favoriser ce type d'infection. Ce sont des otites graves qui nécessitent une intervention précoce.
- **Les otites mycosiques** : souvent chroniques, ces otites sont dues le plus souvent à des levures.
- **Les épilletts** : ils s'accrochent facilement dans les poils et remontent dans le conduit auditif dans la direction de la pointe. Leur forme les empêche d'aller dans l'autre sens et ils finissent par léser le conduit auditif.
- **Les otites allergiques** : on les rencontre principalement chez les chiens à tendance allergique. Elles se traduisent par des rougeurs et des démangeaisons à l'extérieur de l'oreille, sur le pavillon et à l'entrée du conduit auditif. Elles peuvent s'accompagner d'une infection secondaire. Ces otites ont tendance à se renouveler régulièrement et doivent souvent faire l'objet d'un traitement général du terrain allergique de l'animal.

Il est donc essentiel de **surveiller et d'assurer la propreté des oreilles** d'un chien dès son plus jeune âge. Un nettoyage régulier permettra de prévenir l'apparition d'otites.

Dans tous les cas, il est préférable de ne pas attendre avant de consulter, car certaines otites peuvent s'étendre à l'oreille interne si elles ne sont pas traitées à temps.